

toyens, mais il nous incombe également d'aider les pays moins chanceux que nous.

Le bill à l'étude conteste directement la compétence des provinces en matière d'utilisation de l'énergie. Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les provinces sont propriétaires des richesses naturelles situées sur leur territoire. Le nickel, le fer, le pétrole, le gaz leur appartiennent. Mais au moment même où ces ressources traversent des frontières provinciales ou internationales, cette question de compétence prête à controverses. Les provinces prétendent actuellement que non seulement leurs ressources leur appartiennent mais qu'elles ont le droit de les acheminer où elles veulent.

Il faut que le gouvernement fédéral conteste ce principe. Je ne veux pas dire qu'il doit immédiatement citer les provinces devant les tribunaux car j'espère que ce sera inutile. Mais il faut que ce principe soit contesté à une table de négociations et résolu ainsi que la plupart des différends constitutionnels, sans nécessairement respecter la loi au pied de la lettre. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique est certainement l'un des instruments constitutionnels les plus souples jamais créés. Si on désire aboutir à un accord, il est toujours possible de le faire dans le contexte de l'Acte. J'espère qu'on parviendra à un accord après des négociations et l'offre d'une indemnité. Mais s'il est impossible de résoudre la difficulté de cette façon, le problème est si grave pour le pays qu'il faut que le gouvernement fédéral affirme son autorité et que, le cas échéant, la question soit résolue devant les tribunaux. Le bill C-236 crée une situation qui donnera lieu à cette confrontation. La solution de ce problème ne peut être différée. L'origine des pouvoirs permettant la promulgation de ce bill n'est pas claire. On pourrait arguer qu'étant donné l'importance critique que représentent nos approvisionnements énergétiques pour la santé et le bien-être de nos concitoyens, sinon pour leur vie, il serait possible au gouvernement fédéral de déclarer que toutes nos ressources énergétiques seront réservées à l'avantage général du Canada ou à celui de deux provinces ou plus et agir ainsi aux termes de l'article 92(C). Ou encore la Chambre pourrait être saisie du bill en vertu des pouvoirs constitutionnels conférés par l'article 91(2) sur le commerce ou, et c'est probablement le cas, le gouvernement fédéral nous en a saisis en vertu de l'article sur les situations d'urgence. Il faut supposer qu'il existe une crise au Canada et l'on peut alors légiférer en vertu de l'article concernant la prise de mesures pour assurer le maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement.

On ne pourrait probablement pas contester une telle supposition tant que le bill s'appliquerait à une période précise. Il me semble toutefois que cette crise ne disparaîtra pas en quelques semaines ou d'ici un an. Toute la question des approvisionnements d'énergie et de distribution en est une qui devrait faire prendre au pays des décisions importantes et lourdes de conséquences pour de nombreuses années à venir et c'est pourquoi il faut le régler dans la plus grande mesure possible.

Je laisserai aux historiens le soin de décider pourquoi le parti libéral s'est comporté au sujet de l'énergie d'une façon à laquelle peu de nous s'attendaient. Beaucoup de nous croyaient qu'il serait question d'élections cette semaine au lieu de politique énergétique. Il me semble qu'une des raisons de la situation actuelle est le fait que le Canada ait eu la chance d'avoir un gouvernement minoritaire à cette étape cruciale de son histoire. Avec un gouvernement majoritaire, je doute beaucoup que la question de l'énergie eût été aussi bien abordée. La situation mal-

#### *Approvisionnement d'énergie—Loi*

heureuse au Moyen-Orient a certainement créé des difficultés aux Canadiens ainsi qu'à beaucoup d'autres pays. Toutefois, c'est peut-être une des occasions qui ont fait prendre conscience aux Canadiens du besoin d'agir en matière d'énergie.

En considérant l'histoire canadienne, j'ai souvent été persuadé que l'attitude affable et accommodante des Canadiens constitue parfois un inconvénient certain. Ils ont très rarement décidé d'agir énergiquement à moins qu'une crise ne les y force. La situation au Moyen-Orient a créé un problème non seulement pour nous mais pour le monde entier puisqu'on se sert maintenant du pétrole à des fins diplomatiques et politiques, mais le Canada pourrait en profiter en fin de compte. Cela pourrait, comme on dit, nous faire comprendre la nécessité de planifier notre avenir.

Il est facile aux députés de critiquer les libéraux. Je sais que des membres de mon parti et moi-même les avons vivement critiqués de ne pas avoir construit un pipe-line jusqu'à Montréal. Des députés conservateurs leur ont reproché en de nombreuses occasions de ne pas avoir agi dans ce domaine. Je suppose que si on remontait à 1961 on pourrait dire que le premier ministre de l'époque n'a pas été suffisamment prévoyant. Toutefois, le fait est que le Québec ne voulait pas de ce pipe-line. Il aurait été impossible de construire un oléoduc jusqu'à Montréal vu l'attitude des Québécois; il faut au moins une certaine adhésion des gens qui vivent dans une province avant qu'on puisse y construire un pipe-line.

Depuis des années, les membres de mon parti ont fait valoir auprès de leurs collègues du Québec la nécessité de construire un oléoduc. Il y a seulement six ou huit mois, lorsque nous avons formé un comité spécial de l'énergie pour discuter de cette question avec les gens des provinces, je me souviens avoir dit à quelqu'un de Montréal: Vous risquez d'avoir du mal à vous ravitailler. Il faudrait construire un pipe-line au Québec. Ce à quoi il m'a répondu: «Je fais davantage confiance aux Arabes qu'à Loughheed». C'était ce que les Québécois pensaient à l'époque. Nous savons que l'Ouest émet des griefs. Nous savons que les gens de cette région voient d'un mauvais œil le bilinguisme et certaines des choses qu'ils croient que le Parlement fait pour le Québec et le Canada français. Toutefois, le Québec a lui aussi des griefs très réels.

● (1610)

Il est très regrettable que ces soupçons mutuels nous ait empêchés de faire ce que nous aurions dû faire depuis longtemps c'est-à-dire construire un oléoduc jusqu'à Montréal. Je pense qu'il n'est plus temps de se battre pour savoir qui y a pensé le premier et qui a signalé la possibilité d'une crise. Le pipe-line doit être construit maintenant et je pense que tout le monde en conviendra, y compris les gens du Québec.

Je regrette que le premier ministre (M. Trudeau) ait tenté de faire un rapprochement entre le bilinguisme et l'approvisionnement en pétrole du Québec lors de ses commentaires au cours de la période de questions d'aujourd'hui. Il s'agit de deux problèmes bien différents et d'une certaine manière cela a embrouillé ses réponses au lieu de fournir une solution au problème. Même si le bilinguisme est très important pour les Québécois vu qu'ils ont le droit de s'exprimer dans leur langue dans notre pays qui est à la fois de leur et le mien, ils ont quand même besoin de pétrole. On ne peut vivre uniquement de sa langue. Le pétrole est important et nous devrions veiller à ce qu'ils en obtiennent.